

145

dodis.ch/30968

*Le Secrétaire général du Département politique, P. Micheli,
à l'Ambassadeur de Suisse à La Havane, E. Stadelhofer¹*

PROTOCOLE D'INTENTION – NESTLÉ

Berne, 13 mai 1966

Voilà bientôt cinq ans et demi que nous échangeons de la correspondance au sujet de l'indemnisation des nationalisations des trois filiales de la maison Nestlé à Cuba et des problèmes connexes qui en découlent².

Grâce à votre diligence et votre imagination, un protocole d'intention³ a pu être soumis en automne dernier aux autorités cubaines, ce qui devait permettre à Nestlé de se faire déjà rembourser une partie de ses pertes, et cela avant même qu'un accord final soit conclu. Votre proposition, puis le voyage en Suisse du représentant de «Cubazucar», M. Tamayo⁴, en février de cette année, à la suite duquel un arrangement de principe était intervenu pour des livraisons de sucre cubain à Nestlé, nous avaient donné l'espoir qu'une solution de ce problème pourrait enfin être envisagée dans un avenir pas trop lointain.

Aussi sommes-nous préoccupés en constatant qu'après avoir eu finalement un point d'accrochage concret pour un règlement de cette affaire, tout semble à nouveau remis en question. Il nous est également pénible d'avoir engagé, à maintes reprises, la maison Nestlé à rechercher des solutions compliquées et à l'entraîner à des arrangements avec d'autres organisations telles que les compagnies d'assurances et les importateurs de sucre⁵, pour voir ensuite tous ces efforts rendus inutiles et la question de l'indemnisation de la maison Nestlé s'enliser à nouveau.

Il nous paraît donc opportun d'avoir maintenant sans tarder une appréciation réaliste de la situation et des perspectives d'un règlement de cette affaire.

Nous savons naturellement combien vous êtes surchargé de travail, notamment par la continuation des opérations relatives à l'exode des Cubains⁶

1. Lettre: E 2200.176(-) 1983/88 vol. 3 (222.311).

2. Sur les négociations avec Cuba concernant la nationalisation de l'usine Nestlé, cf. DDS, vol. 21, doc. 112, dodis.ch/14971; DDS, vol. 22, doc. 148, dodis.ch/18933; DDS, vol. 22, doc. 168, dodis.ch/30262; la lettre de E. Stadelhofer à P. Micheli du 13 mars 1964, dodis.ch/30966; la notice de R. Probst à O. Exchaquet du 13 septembre 1965, dodis.ch/30967; la notice de R. Probst du 16 juillet 1965, dodis.ch/30969; la proposition du Département politique au Conseil fédéral du 22 décembre 1966, dodis.ch/30965.

3. Pour la discussion concernant le protocole d'intention, cf. doss. E 2001(E) 1978/84 vol. 616 (B.34.7).

4. Sur la visite de O. Tamayo, cf. la lettre de R. Probst à E. Stadelhofer du 24 février 1966, doss. comme note 1.

5. Concernant une participation éventuelle des assurances suisses aux arrangements de Nestlé, cf. la notice de W. Schürpf du 22 octobre 1965, doss. E 2001(E) 1978/84 vol. 618 (C.41.237).

6. Cf. doc. 146, dodis.ch/30985.



et par les négociations pour le rapatriement des citoyens américains. Toutefois votre lourde tâche de représentation des intérêts des Etats-Unis ne devrait pas porter préjudice à la poursuite des affaires bilatérales dont certainement celle de Nestlé est la plus importante.

Nous souhaiterions donc que vous demandiez aussitôt que possible un entretien avec le Premier Ministre⁷ afin de tenter de le persuader à faire avancer l'affaire Nestlé et de donner une suite aux discussions constructives de M. Tamayo à Berne. Le cas Nestlé nous paraît assez grave pour qu'il vaille la peine d'en parler avec Fidel Castro sans que vous ayez d'autres motifs de discussion et donc sans avoir besoin d'attendre que des requêtes américaines soient également débattues. Au cours de votre entretien avec Fidel Castro, vous pouvez naturellement faire allusion à notre déception de voir qu'un arrangement tel qu'il avait été esquissé avec M. Tamayo et qui donnait satisfaction aux deux parties ait été simplement oublié dans un tiroir parce que des changements de personnel sont survenus dans l'administration cubaine. Un tel retard est d'autant plus regrettable que la récolte de sucre⁸ de mars est maintenant terminée et que l'occasion favorable des commandes de Nestlé est maintenant passée. Il y a là, nous semble-t-il, un manque à gagner pour les Cubains et leur intérêt devrait leur dicter de saisir l'occasion d'un accord Nestlé pour élargir leurs débouchés en Europe occidentale. Nous présumons que ce n'est qu'en recevant des ordres du haut de la hiérarchie que nous pourrions espérer arriver à un arrangement avant l'été et avant votre départ en vacances prévu sauf erreur au mois d'août.

7. *F. Castro.*

8. *Pour les rapports sur les récoltes de sucre à Cuba, cf. doss. E 2001(E) 1978/84 vol. 616 (C.41.100).*